



DSPS
Case postale 3952
1211 Genève 3

404438-2021

REÇU le

16 SEP. 2021

Ordre des Avocats
Monsieur Philippe Cottier
Bâtonnier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale 3488
1211 Genève 3

Genève, le 14 septembre 2021

Concerne : Champ-Dollon – parloirs téléphoniques des avocats

Monsieur le Bâtonnier,
Cher Maître,

J'accuse réception de votre courrier du 6 août 2021, relatif au sujet mentionné en titre, lequel a retenu ma meilleure attention.

La prison de Champ-Dollon a offert la possibilité aux avocats constitués ou nommés de pouvoir bénéficier de parloirs téléphoniques depuis le mois de mars 2020, afin de limiter tout risque de propagation de COVID-19 au sein de l'établissement.


L'introduction de cette nouveauté, qui implique une sollicitation particulièrement importante du personnel pénitentiaire, a été rendue possible du fait de l'urgence sanitaire et du fonctionnement différent de l'établissement de Champ-Dollon lors des phases aigües de la pandémie (en lien notamment avec la fermeture d'ateliers, des horaires d'accès aux salles de sport réduits, la limitation des activités en plein air, la réduction du nombre de nouvelles incarcérations et les mesures d'isolement et de quarantaine).

L'évolution de la situation sanitaire a permis un retour progressif au fonctionnement normal de l'établissement, de sorte qu'il n'est aujourd'hui plus possible d'assurer le maintien de ces parloirs de façon aussi étendue qu'auparavant. Cette mesure ayant démontré son efficacité pour limiter la propagation de COVID-19 au sein de l'établissement, elle sera toutefois réintroduite en cas de nouveau pic pandémique.

Bien que conscient des intérêts que présentait cette mesure, je constate que sa suppression partielle n'entravera pas la possibilité pour les détenus de s'entretenir avec leurs avocats, car les visites continueront à être régies par les règles qui étaient applicables avant le mois de mars 2020.

Aussi, je vous informe qu'il est prévu de placer prochainement des téléphones librement accessibles dans l'aile Est du bâtiment, ce qui devrait faciliter les futurs échanges entre les personnes exécutant une peine privative de liberté et leurs avocats.

Je vous prie de croire, Monsieur le Bâtonnier, cher Maître, à l'assurance de ma parfaite considération.



Mauro Poggia

Copie : M. Philippe Bertschy, directeur général OCD
Direction de la prison de Champ-Dollon